



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200958-20260420-A-2026-212-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2026

Notification : 23/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX

POLE TECHNIQUE
SERVICE URBANISME LOGEMENT

N°A-2026-212

**ARRÊTÉ DE MAINLEVÉE DE L'ARRÊTÉ DE MISE EN SÉCURITÉ ORDINAIRE
N°A-2024-637 EN DATE DU 25 NOVEMBRE 2024 – 9 RUE BENOIT FRACHON 42700
FIRMINY- PARCELLE CADASTRÉE SECTION AR NUMÉRO 63**

Le Maire de Firminy, Marc PETIT

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment en ses articles L.511-1 et suivants, L.521-1 et suivants, L.541-1 et suivants, et ses articles R.511-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment en ses articles L.2131-1, L.2212-2, L.2212-4 et L.2215-1,

Vu l'arrêté de mise en sécurité ordinaire N°A-2024-637 en date du 25 novembre 2024,

Vu le rapport de vérifications effectué par les services techniques de la commune de Firminy, sur site, en date du 20 avril 2026,

Considérant que les désordres constatés ont été réparés et que l'immeuble situé 9 rue Benoit Frachon ne présente plus de risque pour la santé et la sécurité des occupants et des tiers,

Considérant que par conséquent, il importe de porter mainlevée dudit arrêté,

ARRÊTE

Article 1 : Il est prononcé la mainlevée de l'arrêté de mise en sécurité-procédure ordinaire N°A-2024-637 en date du 20 avril 2026.

Article 2 : Le présent arrêté est notifié au Cabinet FONCIA, en qualité de syndic de l'immeuble. Une copie du présent arrêté est affichée informatiquement en Mairie de Firminy ainsi que sur la façade de l'immeuble.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet lorsque les formalités de dépôt en Préfecture et publication auront été réalisées.

Firminy, le 20 avril 2026

Le Maire,

Marc PETIT



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au 184 rue Duguesclin - 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens sur le site www.telerecours.fr.